



PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

PREFECTURE
SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL
POLE AMENAGEMENT DURABLE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

Société FINAGAZ

Communes de FENOUILLET et de SAINT-ALBAN

Une enquête publique relative au projet d'établissement du plan de prévention des risques technologiques autour de la société FINAGAZ, sise 25 rue des Usines à Fenouillet, est ouverte sur le territoire des communes de Fenouillet et Saint-Alban.

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie – direction risques industriels – et la direction départementale des territoires de la Haute-Garonne – service risques et gestion de crise – sont conjointement responsables du projet auprès desquelles des informations peuvent être demandées.

Les pièces du dossier d'enquête resteront déposées en mairies de Fenouillet et Saint-Alban pendant 32 jours consécutifs du mardi 31 janvier 2017 au vendredi 3 mars 2017 à 17h00, où chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels et consigner ses observations, propositions ou contre-propositions sur les registres à feuillets non mobiles ouverts à cet effet.

Le dossier d'enquête publique est également téléchargeable sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie : <http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/pprt-finagaz-fenouillet-a16985.html>.

Le public pourra également adresser au commissaire enquêteur soit par courrier à la mairie de Fenouillet, siège de l'enquête, soit

par courriel en se rendant sur le site internet <http://www.haute-garonne.gouv.fr/enquetePPRTFINAGAZ>, ses observations, propositions ou contre-propositions qui devront parvenir pendant la durée de l'enquête.

Les courriers et courriels seront annexés dans les meilleurs délais possibles au registre d'enquête déposé à la mairie de Fenouillet.

Le M. Michel ROUX a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public :

- Le mardi 31 janvier 2017 de 9h00 à 12h00 à la mairie de Fenouillet ;
- Le jeudi 9 février 2017 de 9h00 à 12h00 à la mairie de Fenouillet ;
- Le mercredi 22 février 2017 de 9h00 à 12h00 à la mairie de Saint-Alban ;
- Le mardi 28 février 2017 de 15h00 à 19h00 à la mairie de Fenouillet ;
- Le vendredi 3 mars 2017 de 14h00 à 17h00 à la mairie de Fenouillet ;

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à la préfecture de la Haute-Garonne ainsi qu'en mairies de Fenouillet et Saint-Alban et sera publié sur le site internet des services de l'État de la Haute-Garonne <http://www.haute-garonne.gouv.fr/enquetePPRTFINAGAZ>.

Les personnes intéressées pourront obtenir, à leurs frais, communication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, en s'adressant au préfet de la Haute-Garonne – service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – pôle aménagement durable – 1 place Saint-Étienne – 31038 TOULOUSE CEDEX 9.

A l'issue de l'enquête publique, la décision d'approbation du plan de prévention des risques technologiques autour de la société FINAGAZ sera prise par arrêté préfectoral par le préfet de la Haute-Garonne.

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,

Stéphane DAGUIN

